

## Décision relative à une demande de permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'extension d'origine de permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **INSEGAR CAZO***

*de la société M. CAZORLA S.L.*

*enregistré(e) sous le n°2014-3596*

*Vu l'avis de l'ANSES du 26 mars 2015,*

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est accordé** dans les conditions d'autorisation de mise sur le marché du produit identique autorisé en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

### **Avertissement :**

Il est de la responsabilité du titulaire du permis de maintenir les informations indiquées sur l'étiquette en conformité avec celles du produit identique autorisé en France, et de veiller au respect des conditions d'emballage autorisées dans le pays d'origine pour le produit importé (pas de reconditionnement).

Informations générales sur le produit		
Nom(s) du produit	INSEGAR CAZO	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	M. CAZORLA S.L C/AIGUETA, N° 4 17761 CABANES ESPAGNE	
Formulation	Granulé dispersable (WG)	
Contenant	25 % – fenoxycarb	
Produit identique autorisé en France	Nom commercial	INSEGAR
	N° AMM	8400477
Numéro d'intrant	991-2014.01	
Numéro de permis	2150310	
Fonction(s)	Fongicide	
Gamme d'usages	Professionnel	

Produit importé

Nom du produit	N° AMM Pays d'origine	Pays d'origine	Titulaire AMM Pays d'origine
INSEGAR 25 WG	1973	Grèce	SYNGENTA CROP PROTECTION MONTHEY SA

L'échéance de validité du présent permis est fixée au 31 mai 2022.

Le présent permis peut être retiré ou modifié avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le **12 AOUT 2015**



**Marc MORTUREUX**

Directeur Général de l'Agence nationale  
de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail (ANSES)